

5 juillet 2004 - Communication AMF : Développement des contrôles sur les sociétés de gestion

Contrôle
interne

En bref :

L'AMF prévient les sociétés de gestion d'un développement des contrôles sur place, et d'un développement des contrôles sur pièce.

Le développement des contrôles sur pièces est une conséquence logique et attendue du rapprochement de la COB et du CMF. L'obligation d'un rapport annuel à l'autorité sur le programme de contrôle interne, déjà applicable aux prestataires de services d'investissement qui dépendaient du CMF, est étendue aux sociétés de gestion qui dépendaient de la COB.

La communication de l'AMF accessible sur son site internet se compose de trois documents :

- un courrier
- une note pour l'établissement du rapport spécifique 2004 sur le contrôle interne (titré « rapport sur le programme de contrôle »)
- un tableau récapitulatif des dispositions réglementaires applicables pour la gestion pour compte de tiers

Ce qu'il faut retenir :

L'AMF annonce qu'elle mandatera des cabinets d'expert pour l'assister dans ses contrôles sur place.

S'agissant des contrôles sur pièce, toutes les sociétés de gestion sans exception doivent réaliser un rapport décrivant le programme de contrôle interne. Ce rapport devra être adressé à l'AMF avant le 31 octobre 2004. Son contenu est précisé dans le « rapport sur le programme de contrôle ».

Pour permettre aux sociétés de gestion d'anticiper les attentes de l'autorité pour l'année prochaine, un tableau regroupant 134 points de contrôle (« prescriptions ») leur est soumis. L'AMF les interrogera en 2005 sur la mise en œuvre de ces prescriptions.

Pour chacune de ces 134 prescriptions, les sociétés de gestion devront préciser :

- si elles sont respectées
- si il existe une procédure interne
- si ce point a été examiné et documenté au cours de l'exercice sous revue.

Commentaire :

L'AMF engage ici la remontée systématique d'une information conséquente des responsables des contrôles internes et des déontologues vers l'autorité. Le caractère systématique et complet du contenu de ce flux modifie significativement l'organisation et la charge du responsable du contrôle interne et de la déontologie, particulièrement dans les petites et moyennes structures.